



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 5 mars 2026

L'an 2026 et le 5 mars à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 17 février 2026.

Date de la convocation : 17 février 2026

Date d'affichage : 17 février 2026

Délibération N° 05-03-2026 / N°52

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tétu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, David Dubois, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 100

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Michel Petit, Christian Boucly, Romuald Delattre, Benoit François, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Eric Poulain

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly procuration à Anne-Marie Dupuis, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Denis Caillierez ayant donné procuration à Harold Tétu, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Marc Degrendele

Titre de la délibération : Demande d'adhésion de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au SIAEP du Doullennais et Environs par transfert de la compétence " assainissement collectif " - Périmètre du hameau du Petit Amplier

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-61

Vu les statuts de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois

Vu les statuts du SIAEP du Doullennais et ses Environs,

Considérant la nécessité d'assurer un service public d'assainissement collectif conforme aux exigences réglementaires, sanitaires et environnementales sur le hameau du Petit Amplier,

Considérant les investissements à réaliser pour la création du réseau d'assainissement collectif,

Considérant que le transfert de la compétence « assainissement collectif » au SIAEP du Doullennais et Environs sur ce périmètre permettra la mutualisation des moyens techniques, financiers et humains et garantira une gestion efficiente et pérenne du service,

Considérant que ce transfert partiel est conforme à l'intérêt communautaire et respecte les principes de bonne administration et d'optimisation de la gestion publique locale,

Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée communautaire l'adhésion de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois au SIAEP du Doullennais et Environs pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif » sur le périmètre du Hameau du Petit Amplier.

Après l'avis favorable du bureau en date du 16 février 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence « assainissement collectif » de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au profit du SIAEP, limité au périmètre du hameau du Petit Amplier,

- D'approuver que le transfert porte sur l'ensemble des missions relatives à l'assainissement collectif, comprenant notamment :

- les études,
 - la maîtrise d’ouvrage des travaux,
 - la construction, la réhabilitation et l’extension des ouvrages,
 - la gestion, l’exploitation, l’entretien et le renouvellement des installations,
 - la facturation et la relation avec les usagers,
- dans le respect de la réglementation en vigueur.

- D’autoriser le Président à signer tous les actes, conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre du présent transfert et de l’exercice de la compétence.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

